

ACTUALITÉ

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Annabelle Pando

Avantage matrimonial : attention au nouvel abus de droit

DOCTRINE

Page 6

■ Urbanisme / Construction

Patrice Battistini

L'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs, des maisons individuelles, des ERP et des IOP est précisée

Page 8

■ Droit international privé

Marc Richevaux

La confrontation du barème des indemnités de licenciement et du droit du travail français avec les normes internationales... nouvel épisode

CHRONIQUE

Page 15

■ Santé / Droit médical

Sous la direction de Georges Fauré

Chronique de droit des patients n° 4 (2^e partie)

CULTURE

Page 24

■ Musique

Jean-Pierre Robert

Barbe-Bleue à l'Opéra de Lyon

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Avantage matrimonial : attention au nouvel abus de droit ^{145f9}

Annabelle PANDO

La nouvelle procédure d'abus de droit, applicable aux actes passés à partir du 1^{er} janvier 2020, pourra-t-elle s'appliquer aux changements de régime matrimonial qui ont pour effet d'alléger les droits de donation dus dans le cadre d'une transmission en ligne directe des époux ?

Les couples désireux de procéder à un changement de régime patrimonial, risqueraient-ils de tomber dans le champ du nouvel abus de droit ? En attendant une éventuelle confirmation de ce risque par l'administration, une partie de la doctrine se veut prudente. Les explications de Jean-François Lucq, directeur de l'ingénierie patrimoniale de Banque Richelieu.

■ La nécessaire protection du conjoint du chef d'entreprise

Le changement de régime matrimonial au cours de la vie du couple, permet de mettre en place une protection sur-mesure du conjoint survivant. Avec les avantages matrimoniaux, il est possible de ré-équilibrer les patrimoines respectifs des deux époux. Les couples au sein desquels un époux est chef d'entreprise pratiquent ce changement de régime matrimonial. En effet, au début de la vie du couple, il lui est souvent conseillé d'adopter un régime séparatiste, qui va protéger le patrimoine

et les revenus du conjoint. Les risques encourus par le chef d'entreprise sur son patrimoine, notamment lorsqu'il se porte caution ou engage sa responsabilité, n'entachent pas le patrimoine ni les revenus du conjoint. À noter que peu de couples utilisent cette précaution : la majorité reste soumise au régime légal de communauté réduite aux acquêts, dans lequel les salaires tombent dans la communauté, et donc dans le spectre du droit des créanciers.

Sous un régime séparatiste, la frontière entre les patrimoines des époux est parfaitement étanche. Par conséquent, la protection du conjoint du chef d'entreprise au risque de l'entreprise a pour corollaire que le même conjoint ne bénéficie pas de l'enrichissement en cas de prospérité de l'entreprise. Il est donc conseillé aux couples, lorsque le risque de l'aventure entrepreneuriale est dépassé, de faire évoluer le régime matrimonial vers un régime communautaire.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34